

SEANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps remplaçant.
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.
[Décisions n°0067 à 0069]

Secrétariat du Gouverneur
de la Province de Liège

Reçu le 16-11-2015

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 12.

Entendu Madame la Présidente signaler qu'à l'occasion du changement de majorité elle est devenue Bourgmestre de la Ville de Verviers, et à ce titre, Présidente du Conseil de police ; souligner sa volonté d'avancer et de travailler avec tout le monde ; informer qu'elle a déjà rencontré le Chef de Corps remplaçant ; confirmer son souhait de travailler dans la plus grande confiance et mentionner que l'avenir proche sera notamment constituer de l'adoption du budget de la Police,

0067 Conseil de Police - Prestation de serment et installation d'un Conseiller de Police - Déclaration d'urgence

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 0 bis de l'ordre du jour.

0068 Conseil de Police - Prestation de serment et installation d'un Conseiller de Police

A l'unanimité des membres présents ;

VALIDE

les pouvoirs de Monsieur ISTASSE Jean-François pré-désigné et

ENTEND

la prestation de serment de l'intéressé ainsi que la déclaration de Madame la Présidente l'installant dans ses fonctions de Conseiller de police.

0069 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 24 septembre 2015 - Approbation

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

le report de ce point.

Présents : Mme TARNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M. KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps remplaçant.
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.
[[Décisions n°0070 à 0075

0070 Personnel - Cadre organique - Modification

Entendu Madame la Présidente souligner que la dernière modification du cadre organique remonte à 2006, et, que partant, la révision du cadre requiert un examen approfondi ; qu'elle n'a pu disposer, compte tenu des circonstances, du temps nécessaire pour acquérir une bonne et ample connaissance du dossier lui consacré; qu'elle souhaite en prendre une connaissance approfondie dans un délai raisonnable de l'ordre d' un mois et qu'elle propose dès lors son report,

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

le report de ce point.

0071 Infrastructure - Acquisition de mobilier - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.264,45 € - ayant pour objet l'acquisition de mobilier.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité constaté sur simple facture.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/741-51 - « Achat de mobilier de bureau ».

0072 Matériel radio - Acquisition d'oreillettes - Recours au marché Astrid n° CD-MP-00-40

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.783,25 € - ayant pour objet l'acquisition de 175 oreillettes de type LEP130HL.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché Astrid n° CP-MP-00-40.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744-51/04 - « Achat divers matériel » - Solde initial : 80.000 Euros.

0073 Matériel radio - Reconstitution du parc radio - Recours au marché Astrid n° CD-MP-00-40

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 3.070,00 € - ayant pour objet l'acquisition de 6 radios de type THR880i (pour un montant de 2.940,00 Euros) et leur programmation (pour un montant de 130,00 Euros).

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché Astrid n° CP-MP-00-40.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744-51/04 - « Achat divers matériel » - Solde initial : 80.000 Euros.

0074 Véhicules - Aménagement de nouveaux véhicules via le protocole d'appui logistique

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

de recourir au protocole d'appui logistique pour la réalisation de l'aménagement des véhicules récemment commandés et d'engager les dépenses relatives pour un montant maximum estimé à 5.578,51 Euros HTVA (6.750,00 Euros TVAC).

0075 Véhicules - Achat d'équipements spécifiques - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 6.446,29 € - ayant pour objet l'acquisition de l'équipement spécifique « police » pour les véhicules récemment commandés.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité constaté sur simple facture.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/743-52 « Achat divers matériel » - Solde initial : 215.000 Euros.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps remplaçant.
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.
[[Décisions n°0076 à 0081]]

Entendu Monsieur Denis remercier le précédent Président et saluer l'investissement professionnel de Monsieur Elsen; et inviter l'ensemble du Conseil à partager ses remerciements ;

Entendu Monsieur Godin ajouter que Monsieur Elsen a fait preuve, dans l'étude des dossiers qu'il a eu à traiter, d'une parfaite impartialité, et qu'il souhaite encore faire savoir qu'il a été très content d'être à ses côtés ;

Entendu Monsieur Denis s'adresser au Chef de Corps remplaçant en tant que coordinateur d'un PLP et demander si des patrouilles supplémentaires en journée ou en soirée, voire d'autres mesures, ont été ou sont prises par la Police face au fléau des cambriolages qui frappe de plein fouet Heusy et Stembert ;

Entendu le Chef de Corps remplaçant répondre que les services de Police bien conscients de l'épidémie récente de cambriolages au sein de quelques quartiers de la zone ont pris plusieurs mesures, à savoir : l'accentuation de la présence policière par une augmentation des patrouilles, la sensibilisation au problème des équipes d'intervention ainsi davantage enclines à la surveillance pendant les périodes creuses en intervention ainsi que la sensibilisation des enquêteurs en vue d'accroître le taux d'élucidation des faits perpétrés ; Le Chef de Corps remplaçant fait encore mention d'une arrestation très récente en flagrant délit ; Il rappelle également que les mesures prises doivent tenir compte des heures de week-end prévues pour les services dans le cadre du budget de la Zone de Police ;

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 23.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

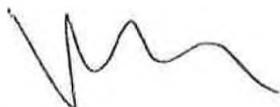
NEANT

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 35.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire f.f.,



Sylviane BOGAERTS

La Présidente,

Muriel TARGNION